Notice méthodologique

TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS
Systèmes de management environnemental, certification et/ou enregistrement des organismes
CATEGORIE PRINCIPALE
Gestion environnementale
THEMATIQUE PRINCIPALE
Mesures sectorielles

SECTION 1 : AUTEUR

Nom	DEJEMEPPE
Prénom	Julien
E-mail	julien.dejemeppe@spw.wallonie.be
Tél	081/33.60.16

SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Systèmes de management environnemental et certification des organismes
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	La fiche dresse un état des lieux des systèmes de management environnemental en Wallonie. Un système de management environnemental est « une composante du système de management utilisée pour gérer les aspects environnementaux, satisfaire aux obligations de conformité et traiter les risques et opportunités » (définition issue de la norme ISO 14001:2015[1]). Les indicateurs présentent des données sur les deux systèmes formalisés les plus répandus : ISO 14001 et EMAS. Ces deux normes sont basées sur une démarche volontaire et le principe d'amélioration continue. La norme **ISO 14001** est une norme internationale définie par l'Organisation internationale de normalisation. Les organismes ISO 14001 sont certifiés par un organisme externe. **EMAS** (*Eco-management and audit scheme*) est une norme européenne définie par un règlement [2] permettant d'évaluer, rapporter et améliorer les performances environnementales des organisations. L'enregistrement EMAS est réalisé par un organisme externe. Le règlement EMAS est plus exigeant que la norme ISO 14001,

[1] Une prévisualisation de la norme est disponible en ligne : https://www.iso.org/obp/ui/fr/#iso:std:iso:14001:ed-3:v1:fr (consulté le 09/04/2018).

[2] Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE (http://data.europa.eu/eli/reg/2009/1221/oj), dont les trois premières annexes ont été modifiées en 2017 par le règlement (UE) 2017/1505 de la Commission du 28 août 2017 modifiant les annexes I, II et III du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) (http://data.europa.eu/eli/reg/2017/1505/oj) afin de prendre en compte l'actualisation de la norme ISO 14001 en 2015.

	notamment car il rend obligatoire la communication de certaines informations environnementales avec le public.
Référence(s) (définition)	**ISO 14001** Le texte de référence est la norme ISO 14001 telle que définie par l'Organisation internationale de normalisation. Son accès est payant[1]. https://www.iso.org/fr/iso-14001-environmental-management.html (consulté le 09/04/2018) **EMAS** Le cadre réglementaire est le Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE. En ligne. http://data.europa.eu/eli/reg/2009/1221/oj En 2017, le Règlement (UE) 2017/1505[3] a modifié les trois annexes du Règlement (CE) n° 1221/2009 afin de prendre en compte les actualisations de la norme ISO (ISO 14001:2015)[4].
Raison d'être de la fiche d'indicateurs	La fiche d'indicateurs concerne l'implémentation de systèmes de management environnemental. EMAS et ISO 14001 sont les deux systèmes les plus utilisés. Les indicateurs qui s'y rapportent permettent d'illustrer dans quelle mesure les organisations s'impliquent dans le management environnemental et dans la démarche proactive que cela implique. Il s'agit d'un indicateur également suivi au niveau européen par l'Agence européenne de l'environnement. https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/number-of-organisations-with-registered/assessment (consulté le 09/04/2018).

SECTION 3 : METHODOLOGIE

INDICATEUR N°1 ET N°2	
Titres	Indicateur n°1 : Nombre d'organismes certifiés ISO 14001 et/ou enregistrés EMAS en Wallonie* * En 2017, 23 organismes étaient à la fois certifiés ISO 14001 et enregistrés EMAS. Indicateur n°2 : Répartition des organismes certifiés ISO 14001 par domaine d'activité en Wallonie (2017)
Description des paramètres présentés	Indicateur n°1 : Nombre d'organismes enregistrés EMAS ou certifiés ISO 14001 entre 2003 et 2017. Indicateur n°2 : Pourcentage d'organismes certifiés par secteur d'activité (industrie, Services, Construction et Agriculture et sylviculture) en 2017

[3] Règlement (UE) 2017/1505 de la Commission du 28 août 2017 modifiant les annexes I, II et III du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). En ligne. http://data.europa.eu/eli/reg/2017/1505/oj

[4] Le texte consolidé est disponible en ligne :
http://ec.europa.eu/environment/emas/pdf/other/Informal%20consolidated%20version%20of%20EMAS%20Regulation%20-%20post%20amendement%20Annexes%20I,II,%20III%20.pdf (consulté le 05/04/2018)

DONNEES UTILISEES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES	
Organismes enregistrés EMAS ou certifiés ISO 14001	
Fournisseur des données	Mouvement wallon pour la qualité (MWQ) SPW – DGO3
Description des données	Les données brutes sont fournies par les principaux bureaux certificateurs au MWQ (ISO 14001) et au SPW – DGO3 (EMAS) qui les agrègent. Les données sont relatives aux organismes wallons certifiés ou enregistrés. Les organismes sont considérés comme wallons sur base de l'adresse du site certifié. En cas de certificats multiples, la méthodologie du MWQ est la suivante (MWQ, 2015[5]) : « Parmi les certifiées, on trouve des entreprises (grandes le plus souvent), qui détiennent plusieurs certificats identiques, et pour lesquelles les organismes de certification ne communiquent pas les noms des organisations internes concernées par chacun de ces certificats. Ces entreprises sont alors considérées comme détentrices d'un certificat unique. » Pour l'enregistrement EMAS, c'est le nombre d'organismes qui est présenté.
Traitement des données	Pour l'indicateur n°2, les regroupements par secteurs ont été effectués de la manière suivante : - Industrie : code NACE[6] B à E - Services : code NACE G à U - Construction : code NACE F - Agriculture et sylviculture : code NACE A

SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS	
Manque de données	Les indicateurs ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble sur la mise en place de systèmes de management environnemental. Toutes les entreprises engagées dans une telle démarche ne font pas nécessairement reconnaitre leur système via un enregistrement EMAS ou une certification ISO.
Imprécision des données	Les données sont fournies par les principaux bureaux certificateurs. De ce fait, d'une part, il ne s'agit pas de données exhaustives et, d'autre part, une partie des variations constatées peut être attribuée à la méthodologie (nouveaux organismes de certification, non-participation d'organismes de certification…).

SECTION 5 : ELABORATION DE L'ETAT ET DE LA TENDANCE	
Paramètre évalué par le pictogramme	Nombre d'organismes certifiés ISO 14001 ou enregistrés EMAS
ETAT	

[5] MWQ, 2015. Bilan 2014 de la certification QSE en Wallonie. En ligne. http://bwq.mwq.be/mwqnew/pdf/Bilan_2014_certification_QSE_Wallonie.pdf (consulté le 09/04/2018)

[6] Nomenclature statistiques des activités économiques dans la Communauté européenne. Voir le document méthodologique d'Eurostat, 2008. NACE Rév. 2. En ligne. http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5902564/KS-RA-07-015-FR.PDF/0f229302-cf58-48dd-9190-f9552b115872?version=1.0 (consulté le 09/04/2018)

Méthode d'attribution	Pas d'évaluation car pas de référentiel
TENDANCE	
Méthode d'attribution	Evolution sur l'ensemble de la période étudiée.
Norme utilisée (si pertinent)	Aucune
Référence(s) pour cette norme	Aucune

SECTION 6 : MISE A JOUR	
Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique	Avril 2018